

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1275

présenté par

M. Hénart, M. Cherpion, M. Demange, M. Gaultier, M. Grosdidier,
M. Heinrich, M. Jacquat, M. Lamblin, M. Lett, M. Marty,
M. Morenvillier, M. Pancher, Mme Rosso-debord, M. Vannson,
M. Wojciechowski et Mme Zimmermann

ARTICLE 11

Après la première phrase de l'alinéa 12, insérer la phrase suivante :

« Une étude sera initiée pour améliorer les lignes ferroviaires reliant le Benelux et la Méditerranée, et passant par Metz, Nancy et Lyon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sillon Lorrain, à l'interconnexion des deux grands axes Nord-Sud et Est-Ouest, occupe une position géographique stratégique, située par l'Union européenne au cœur d'un des quatre « Eurocorridors ».

Face au développement des trafics transfrontaliers, les lignes ferroviaires du Sillon Lorrain sont régulièrement saturées, notamment sur l'axe Nancy-Metz-Luxembourg.

La mise à l'étude des améliorations à apporter sur les lignes ferroviaires Benelux-Méditerranée vise à mieux assurer l'ancrage de la Lorraine sur un axe de développement européen Nord-Sud, et plus particulièrement en direction de Dijon et Lyon.